

6.2 Comptes sociaux

6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023

Bilan

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Note	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Actif immobilisé :			
• Immobilisations incorporelles	3.1	171,7	170,6
• Immobilisations corporelles	3.2	345,7	319,8
• Participations et créances rattachées	3.3	889,8	906,9
• Autres immobilisations financières	3.3	152,8	23,8
Total		1 560,0	1 421,2
Actif circulant :			
• Stocks et en-cours	4	259,2	207,6
• Clients et comptes rattachés	5	482,6	453,3
• Autres créances d'exploitation	5	45,5	55,0
• Créances hors exploitation		47,8	37,6
• Disponibilités et cash pooling	6	450,2	531,8
Total		1 285,2	1 285,3
• Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,4	0,5
• Prime de remboursement des obligations		0,0	0,0
• Écart de conversion actif	7	12,4	7,8
TOTAL ACTIF		2 858,1	2 714,8

Passif

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres :			
• Capital		12,0	12,0
• Primes		74,0	74,0
• Réserves		1 016,7	1 030,0
• Provisions réglementées et subventions		80,6	76,0
• Résultat de l'exercice		279,3	87,0
Total	8	1 462,7	1 279,0
Provisions	9	76,6	48,4
Dettes :			
• Emprunts et dettes financières	10	818,4	895,7
• Fournisseurs et comptes rattachés	11	253,1	256,0
• Autres dettes d'exploitation	11	217,7	205,9
• Dettes hors exploitation		29,2	29,6
Total		1 318,4	1 387,1
• Écart de conversion Passif	7	0,4	0,4
TOTAL PASSIF		2 858,1	2 714,8

Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Ventes marchandises et produits finis	1 228,1	1 171,4
Produits activités annexes	318,7	292,2
Chiffre d'affaires	1 546,8	1 463,6
Production stockée (encours + produits finis)	32,0	9,0
Production immobilisée	14,1	12,2
Production activité	1 592,9	1 484,9
Achats	-678,6	-584,3
Variations stocks M.P./instruments	17,3	14,1
Services extérieurs	-416,7	-412,5
Valeur ajoutée	514,8	502,2
Impôts, taxes et assimilés	-16,3	-18,3
Salaires et charges	-407,9	-383,5
Excédent brut d'exploitation	90,6	100,4
Amortissements et provisions	-90,8	-36,4
Autres produits et charges d'exploitation	-12,4	-21,5
Résultat d'exploitation	-12,6	42,5
Charges et produits financiers	-5,5	0,1
Produits et charges des participations	288,2	27,2
Résultat courant avant impôt	270,1	69,8
Résultat exceptionnel	-5,8	0,1
Participation des salariés		-2,0
Impôt sur les bénéfices	15,1	19,0
RÉSULTAT NET	279,3	87,0

6.2.2 Notes annexes

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399. Elle est constituée, depuis son origine, en France.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Étoile (69280).

NOTE 1	Principes comptables généraux	280	NOTE 11	Fournisseurs et dettes d'exploitation	295
NOTE 2	Événements significatifs de l'exercice	280	NOTE 12	Charges à payer et produits à recevoir	296
NOTE 3	Immobilisations	281	NOTE 13	Chiffre d'affaires	296
NOTE 4	Stocks	288	NOTE 14	Frais de recherche et développement	297
NOTE 5	Clients et créances d'exploitation	288	NOTE 15	Charges et avantages du personnel	297
NOTE 6	Disponibilités	289	NOTE 16	Frais financiers nets	298
NOTE 7	Écarts de conversion	290	NOTE 17	Résultat exceptionnel	298
NOTE 8	Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions	291	NOTE 18	Impôt sur les sociétés	299
NOTE 9	Provisions pour risques et charges	292	NOTE 19	Instruments de couverture	300
NOTE 10	Endettement net	293	NOTE 20	Engagements hors bilan	301
			NOTE 21	Parties liées	302

NOTE 1 Principes comptables généraux

Les comptes sont établis conformément aux règlements n° 2015-06 et n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif, et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 – Lyon).

NOTE 2 Événements significatifs de l'exercice

2.1 Investissements financiers

En 2023, bioMérieux SA a souscrit à plusieurs prises de participation et augmentations de capital des titres en portefeuille pour un montant total de 160,1 millions d'euros, parmi lesquelles la prise de participation dans la société Oxford Nanopore Technologies plc pour 158 millions d'euros (137 millions de livres

sterling), société anglaise qui propose une technologie innovante de détection moléculaire de séquençage par nanopore pour analyser de longs fragments d'ADN ou d'ARN. Au 31 décembre 2023, bioMérieux SA détient 6,9 % de cette société.

Ces événements sont détaillés en note 3.3.

2.2 Plan d'actionnariat salarié

En 2023, les salariés du Groupe éligibles ont pu participer à une offre réservée au sein d'un plan d'actionnariat salarié, dénommé « MySHARE ». Les salariés ont bénéficié d'un prix de souscription des actions à 77,31 euros décoté de 20 % par rapport au prix de référence (96,64 euros) et d'un abondement de 100 % du montant des souscriptions dans la limite de 750 euros par salarié. Les salariés du Groupe ont souscrit à 251 082 actions (dont 166 853 actions par les salariés français), et la Société a livré 299 465 actions (dont 196 592 actions pour

les salariés français) en prenant en compte la décote et l'abondement. Le coût du plan constaté en résultat d'exploitation s'élève à 6,6 millions d'euros. Le coût du plan pour les salariés des autres sociétés du Groupe a été totalement refacturé aux filiales et n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation. La différence entre le prix de référence de l'action (96,64 euros) et le prix de revient des 299 465 actions remises aux salariés du Groupe (86,983 euros) constitue un boni de 2,9 millions d'euros en résultat exceptionnel.

2.3 Gouvernance

Par décision du Conseil d'administration du 13 juin 2023, avec effet au 1^{er} juillet 2023, bioMérieux a fait évoluer sa gouvernance. Dans ce contexte, la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général a été réalisée. Monsieur Alexandre Mérieux est désormais Président du Conseil d'administration et Monsieur Pierre Boulud, Directeur Général.

2.4 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2024, bioMérieux SA a racheté l'intégralité du capital de la société canadienne de logiciels innovant Lumed Inc. portant ainsi sa participation de 16 % à 100 %. Les deux sociétés collaborent étroitement depuis 2017. L'acquisition de 84 % du capital représente un investissement complémentaire de 13 millions de dollars Canadiens (9 millions d'euros).

NOTE 3 Immobilisations

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Principes comptables

En application du règlement ANC n° 2015-06, les malis techniques issus des opérations de fusions ont été affectés en janvier 2016 à des comptes d'immobilisations incorporelles spécifiques et relatifs aux fonds de commerce tel que les fonds commerciaux, la technologie et les relations clients.

Les fonds de commerce historiques et les actifs issus de l'affectation des malis techniques de fusion ne constituent pas des éléments individuels autonomes pouvant générer leurs propres flux de trésorerie. Ils sont intrinsèquement attachés aux usines, à l'effort de R&D qui soutient la gamme acquise, à la technologie, aux forces commerciales qui contribuent à distribuer les gammes de produits à travers l'ensemble des canaux de distribution du Groupe.

Les fonds de commerce sont donc regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome. En pratique les tests conduisent à regrouper les actifs servant les mêmes typologies de clients (laboratoires de microbiologie industriels) ou de problématique santé (pathologie/détection de pathogènes : microbiologie, biologie moléculaire, ou immunoessais). Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements

identifiés au niveau du Groupe (UGT), lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité (suivi et gestion groupée des fonds de commerce par gamme technologique et typologie de clients).

À la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.

Les immobilisations incorporelles incluent également des logiciels informatiques acquis ou développés en interne, amortis sur 3 à 10 ans selon leur durée probable d'utilisation, et des brevets et licences amortis sur les durées contractuelles ou légales d'utilisation. En pratique, cela conduit à appliquer principalement une durée de cinq ans. Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Enfin, les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

3.1.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Logiciels	Fonds de commerce	Brevets et Technologies	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en-cours	Total
31 décembre 2022	120,8	142,0	43,8	27,8	4,0	338,3
Acquisitions/Augmentations	6,4	0,0	3,4	0,0	4,5	14,3
Cessions/Diminutions	-5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,1
Reclassements	3,5	0,0	0,0	0,0	-4,0	-0,5
31 DÉCEMBRE 2023	125,5	142,0	47,2	27,8	4,5	346,9

L'augmentation des immobilisations incorporelles en valeur brute sur l'exercice correspond principalement à l'acquisition de logiciels et à des frais de développement de solutions informatiques pour 10,9 millions d'euros, et à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle du logiciel Mirrhia pour 3,4 millions d'euros.

Amortissements et dépréciations <i>En millions d'euros</i>	Logiciels	Fonds de commerce	Brevets et Technologies	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en-cours	Total
31 décembre 2022	94,2	10,0	37,4	26,0	0,0	167,7
Dotations	9,8	0,0	1,7	1,9	0,0	13,3
Reprises	-4,3	0,0	0,0	-1,5	0,0	-5,8
31 DÉCEMBRE 2023	99,7	10,0	39,1	26,4	0,0	175,2

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Logiciels	Fonds de commerce	Brevets et Technologies	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en-cours	Total
31 décembre 2022	26,5	131,9	6,3	1,8	4,0	170,6
31 DÉCEMBRE 2023	25,8	131,9	8,1	1,4	4,5	171,7

Les malis techniques sont ventilés et affectés comme suit :

En millions d'euros	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
AES CHEMUNEX			
Fonds commerciaux	111,0	0,0	111,0
Technologie	6,4	4,1	2,2
Relation clients	5,4	4,0	1,4
Total	122,8	8,1	114,6
ARGENE			
Fonds commerciaux	19,4	0,0	19,4
Technologie	11,5	9,5	2,0
Total	30,9	9,5	21,4
CEERAM			
Technologie	2,4	2,2	0,3
Total	2,4	2,2	0,3
TOTAL	156,1	19,8	136,3

3.2 Immobilisations corporelles

3.2.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

Ainsi, pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque groupe de composants :

Durées d'amortissements	Comptable	Fiscale
Gros œuvre	30 à 40 ans	Linéaire 30 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans	Linéaire 15 ans

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Durées d'amortissements	Comptable	Fiscale
Matériels et outillages	3 à 10 ans	Dégressif 5 à 10 ans
Instruments*	3 à 10 ans	Dégressif 3 à 5 ans

* Instruments placés ou utilisés en interne.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers.

3.2.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en-cours	Total
31 décembre 2022	341,8	272,7	67,5	53,3	57,2	792,5
Acquisitions/Augmentations	9,0	6,8	12,5	1,6	38,3	68,1
Cessions/Diminutions	-1,1	-3,9	-5,8	-0,5	0,0	-11,4
Reclassements	14,2	10,2	0,0	2,0	-25,9	0,5
31 DÉCEMBRE 2023	363,8	285,7	74,2	56,3	69,7	849,7

Les principaux investissements de l'exercice correspondent aux placements d'instruments chez les clients ou pour une utilisation interne à hauteur de 12,5 millions d'euros, aux investissements liés au transfert de l'activité Tubes & Flacons de Craponne à Combourg pour 6,3 millions d'euros, aux

constructions en cours à La Balme d'un bâtiment industriel pour l'injection plastique pour 4,6 millions d'euros et d'un bâtiment de recherche et développement pour 4,5 millions d'euros. La Société a également acquis un terrain à Grenoble adjacent au site actuel pour 2,8 millions d'euros.

Amortissements et dépréciations <i>En millions d'euros</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en-cours	Total
31 décembre 2022	202,0	191,5	38,1	41,1	0,0	472,7
Dotations	15,2	14,3	7,6	3,9	0,0	41,0
Reprises	-1,3	-3,9	-3,9	-0,5	0,0	-9,6
31 DÉCEMBRE 2023	215,9	201,9	41,8	44,5	0,0	504,0

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en-cours	Total
31 décembre 2022	139,8	81,1	29,4	12,2	57,2	319,8
31 DÉCEMBRE 2023	147,9	83,8	32,5	11,9	69,7	345,7

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée dans un premier temps en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêt. Ceux-ci peuvent être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques). Selon le contexte économique et financier de la filiale, la valeur d'utilité peut également être estimée en prenant en compte le chiffre d'affaires, les dettes financières et les éventuels actifs technologiques et immobiliers associés. Enfin, compte tenu de la spécificité de certaines participations, l'évaluation de la valeur d'utilité peut dans certains cas être réalisée en estimant la valeur de l'entreprise sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, ou en se basant sur des données financières observables de marché.

Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritère faisant intervenir les perspectives économiques, la situation nette de la participation ou la valorisation retenue sur la base d'investissements récents dans ces participations.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

3.3.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Créances rattachées	Autres	Total
31 décembre 2022	1 013,1	22,7	19,8	5,4	1 061,0
Acquisitions/Augmentations	0,1	160,2	1,2	0,1	161,6
Cessions/Diminutions	-19,9	-0,2	-3,0	-0,2	-23,3
Reclassements/Autres	0,0	0,0	-1,3	0,0	-1,3
31 DÉCEMBRE 2023	993,3	182,7	16,7	5,3	1 198,0

En 2023, bioMérieux SA a participé à l'augmentation de capital de sa filiale bioMérieux Kenya pour un montant de 0,1 million d'euros.

La Société a également acheté les titres de Specific France SAS pour une valeur de 1 euro à la société mère Specific Diagnostics Europe Limited, basée en Irlande. Une transmission universelle de patrimoine de Specific France SAS sera effectuée en janvier 2024 dans le bilan de bioMérieux SA.

Par ailleurs, la filiale Quercus Scientific NV a été liquidée. Le boni de liquidation s'élève à 3,7 millions d'euros. Les titres d'une

valeur de 19,9 millions d'euros étaient dépréciés à hauteur de 16,2 millions d'euros, la liquidation n'a pas d'impact sur le résultat 2023.

bioMérieux SA a également pris des participations dans d'autres titres immobilisés, les sociétés Oxford Nanopore Technologies pour 158 millions d'euros, et le fonds d'investissement Supernova Innovation 3 pour 2 millions d'euros.

Enfin, les fonds ATI Supernova 1 et Cathay Innovation ont réduit leur capital pour 0,1 million d'euros chacun.

Amortissements et dépréciations <i>En millions d'euros</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Créances rattachées	Autres	Total
31 décembre 2022	126,0	4,2	0,0	0,0	130,2
Dotations	9,7	31,0	1,2	0,0	41,8
Reprises	-16,6	0,0	0,0	0,0	-16,6
31 DÉCEMBRE 2023	119,0	35,2	1,2	0,0	155,4

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Créances rattachées	Autres	Total
31 décembre 2022	887,1	18,4	19,8	5,4	930,7
31 DÉCEMBRE 2023	874,3	147,5	15,5	5,3	1 042,6

Les dotations aux dépréciations des titres de participation s'élèvent à 9,7 millions d'euros sur l'exercice et se rapportent aux dépréciations des titres Qvella pour 7 millions d'euros, des titres des filiales bioMérieux Nigeria pour 1,3 million d'euros, bioMérieux Argentine pour 0,7 million d'euros et bioMérieux Brésil pour 0,6 million d'euros. Les reprises sur dépréciations de titres de participation concernent les filiales Quercus Scientific pour 16,2 millions d'euros et GNEH pour 0,4 million d'euros.

Les dotations aux dépréciations des autres titres immobilisés s'élèvent à 31 millions d'euros et se rapportent aux dépréciations des titres Oxford Nanopore Technologies pour 27 millions d'euros (perte de valeur calculée sur la base du cours de bourse du mois de décembre 2023 par rapport au prix d'acquisition), des obligations convertibles Qvella pour 3,4 millions d'euros, LTB Innovations pour 0,3 million d'euros, et Pertinence Invest 2 pour 0,3 million d'euros.

Le prêt accordé à bioMérieux Égypte a également été déprécié pour 1,2 million d'euros.

3.3.3 Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-après.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

		Capital (Devises en millions)	Capitaux propres autres que le capital (Devises en millions)	Quote-part de détention (En %)	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euros)	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires total du dernier exercice (Devises en millions)	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice (Devises en millions)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros)	Observations
A – FILIALES (JUSQU'À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR BIOMÉRIEUX)											
AB bioMérieux	SEK	0,2	47,2	100,0 %	74,2	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Afrique Occidentale	CFA	180,0	34,4	100,0 %	0,3	0,3	0,0	0,0	20,5	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	21,9	100,0 %	3,8	3,8	0,0	130,0	2,7	3,5	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Algérie	DZD	58,0	130,0	100,0 %	0,6	0,6	0,0	51,1	11,8	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Argentine	ARS	15,4	1 095,8	99,1 %	8,3	4,0	0,0	6 735,3	218,2	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Asie Pacifique	SGD	0,0	68,3	100,0 %	0,0	0,0	21,5	646,8	27,5	6,9	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Autriche	EUR	0,1	1,3	100,0 %	0,1	0,1	0,0	25,3	0,7	1,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Australie	AUD	1,6	9,5	100,0 %	23,8	23,8	0,0	59,4	2,0	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Brésil	BRL	136,8	-96,4	100,0 %	49,7	19,4	0,0	241,4	-10,1	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Belgique	EUR	0,3	4,4	100,0 %	0,3	0,3	0,0	33,7	2,0	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Benelux	EUR	0,0	8,1	100,0 %	0,1	0,1	6,1	127,8	1,8	1,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Canada	CAD	1,3	6,6	100,0 %	20,5	20,5	1,0	84,9	3,1	1,3	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	9 571,6	100,0 %	3,1	3,1	0,0	28 572,0	521,4	0,4	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Chine	HKD	971,6	187,4	100,0 %	112,4	112,4	0,0	294,7	6,2	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Colombie	COP	0,5	35,0	100,0 %	2,2	2,2	0,0	164,5	6,1	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	21 328,9	100,0 %	0,7	0,7	0,0	72 711,1	2 062,2	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Danemark	DKK	0,5	7,9	100,0 %	0,5	0,5	0,0	69,7	2,2	1,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Espagne	EUR	0,2	38,6	100,0 %	0,6	0,6	0,0	115,4	4,4	4,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Égypte	EGP	0,2	-132,8	100,0 %	0,0	0,0	1,2	188,7	-45,5	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Égypte Distribution	EGP	2,0	31,9	49,0 %	0,1	0,1	0,0	143,6	13,4	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Finlande	EUR	0,0	1,8	100,0 %	0,1	0,1	0,5	10,4	0,3	1,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Grèce	EUR	2,0	4,5	100,0 %	4,1	4,1	0,0	23,9	0,9	0,5	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	276,2	100,0 %	0,0	0,0	0,3	2 303,7	75,3	0,2	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Inde	INR	66,0	2 588,8	99,9 %	2,9	2,9	0,0	9 135,3	295,0	0,0	01/01/2023-31/12/2023

		Capital (Devises en millions)	Capitaux propres autres que le capital (Devises en millions)	Quote-part de détention (En %)	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euros)	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires total du dernier exercice (Devises en millions)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (Devises en millions)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros)	Observations
bioMérieux Inc	USD	0,0	1 874,9	100,0 %	524,9	524,9	176,9	2 238,5	414,0	285,1	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Italie	EUR	9,0	37,9	100,0 %	12,8	12,8	0,0	152,2	8,8	3,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Japon	JPY	0,5	1,4	100,0 %	15,4	15,4	5,1	12,2	0,3	2,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Kazakhstan	KZT	0,0	0,0	100,0 %	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Création filiale 06/06/2023
bioMérieux Kenya	KES	42,3	64,6	100,0 %	0,3	0,3	0,0	0,0	20,0	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Malaisie	MYR	0,1	0,4	100,0 %	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Moyen-Orient	AED	0,1	4,5	100,0 %	0,0	0,0	0,8	0,0	1,2	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Nigeria	NGN	601,0	-2 605,4	100,0 %	1,3	0,0	0,0	1 192,4	-2 194,5	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Norvège	NOK	2,8	8,9	100,0 %	0,3	0,3	0,0	65,0	4,2	0,9	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Philippines	PHP	10,3	13,6	100,0 %	0,2	0,2	0,0	1 014,9	5,3	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Pologne	PLN	0,4	38,1	100,0 %	1,5	1,5	0,0	154,0	4,2	1,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Portugal	EUR	1,6	6,7	100,0 %	2,0	2,0	0,0	20,7	0,5	1,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux République tchèque	CZK	0,2	8,3	100,0 %	0,0	0,0	0,7	1 085,3	-0,6	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Russie	RUB	55,7	850,6	100,0 %	1,3	1,3	0,0	1 507,6	183,7	-0,4	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Serbie	RSD	1,2	29,8	100,0 %	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux South Africa	ZAR	50,0	112,3	100,0 %	5,4	5,4	5,0	478,4	9,1	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Suède	SEK	0,5	24,5	100,0 %	0,2	0,2	0,0	326,9	5,8	1,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Suisse	CHF	0,4	3,4	100,0 %	0,6	0,6	0,0	45,7	1,7	2,5	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Suzhou Biotech Co.	CNY	600,0	-194,4	100,0 %	80,2	80,2	0,0	0,2	-79,7	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	72,7	100,0 %	0,9	0,9	0,0	672,8	1,5	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Turquie	TRY	23,3	234,2	100,0 %	5,0	5,0	0,0	752,2	59,6	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux UK	GBP	0,0	14,0	100,0 %	1,2	1,2	0,0	89,1	3,0	4,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Vietnam	VND	6,3	3,9	100,0 %	0,2	0,2	0,0	0,0	1,0	0,0	01/01/2023-31/12/2023
bioMérieux Singapour	SGD	0,1	2,8	100,0 %	0,1	0,1	0,0	27,4	0,4	2,5	01/01/2023-31/12/2023
BTF	AUD	4,1	47,8	100,0 %	13,6	13,6	0,0	47,8	24,8	9,3	01/01/2023-31/12/2023
Specific France SAS	EUR	2,2	-2,0	100,0 %	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,2	0,0	01/01/2023-31/12/2023
Total filiales					975,7	869,8					

		Capital (Devises en millions)	Capitaux propres autres que le capital (Devises en millions)	Quote- part de détenion (En %)	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euros)	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires total du dernier exercice (Devises en millions)	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice (Devises en millions)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros)	Observations
B – PARTICIPATION (5 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR BIOMÉRIEUX)											
GNEH	EUR	22,5	-19,6	18,9 %	4,2	0,5	1,5	0,0	-14,4	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Lumed Inc	CAD	0,9	-3,8	16,2 %	0,7	0,7	0,0	1,3	-0,1	0,0	01/06/2022-31/05/2023
Mérieux Université	EUR	5,7	-3,6	40,0 %	3,2	0,8	0,0	6,4	-0,1	0,0	01/01/2023-31/12/2023
Qvella	CAD	0,7	-112,9	5,8 %	7,0	0,0	0,0	0,8	-112,9	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Aurobac Therapeutics SAS	EUR	20,0	-0,6	12,5 %	2,5	2,5	0,0	0,0	-0,6	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Total titres de participation					17,6	4,5					
C – AUTRES TITRES											
Amorçage Technologique Investissement	EUR	30,8	-13,8	2,6 %	0,7	0,7	0,0	0,0	-0,4	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Avesthagen	INR	76,1	-165,7	3,5 %	1,4	0,0	0,0	0,4	344,9	0,0	01/04/2022-31/03/2023
Innovaprep	USD	5,8	-3,2	3,5 %	0,4	0,0	0,0	3,4	-1,7	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Labtech system	AUD	47,0	-47,1	3,1 %	1,3	0,1	0,0	2,1	-22,5	0,0	01/07/2022-30/06/2023
Lyon Biopôle	EUR	1,0	-0,9	0,0 %	0,3	0,0	0,0	1,3	0,1	0,0	01/01/2022-31/12/2022
MyCartis	EUR	2,5	-2,3	1,6 %	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Oxford Nanopore Technologies	GBP	0,1	693,5	6,9 %	158,0	131,0	0,0	198,6	-91,0	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Pertinence Invest 2	EUR	19,6	-3,6	7,8 %	4,0	3,8	0,0	0,0	-1,5	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Sino French-Cathay Innovation II	EUR	481,4	279,8	0,8 %	4,9	4,9	0,0	0,0	-12,1	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Supernova 2	EUR	44,0	-2,9	1,3 %	1,0	1,0	0,0	0,0	-1,2	0,0	01/01/2022-31/12/2022
Supernova Innovation 3	EUR	0,0	0,0	2,7 %	2,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Fonds constitué 02/05/2023
Weezion	EUR	2,0	-0,1	4,3 %	2,0	2,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	01/01/2022-31/12/2022
EMSponsors	EUR	1,5	145,5	1,4 %	2,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	01/07/2022-30/06/2023
Total autres titres					179,2	147,5					
TOTAL GÉNÉRAL					1 172,5	1 021,7					

NOTE 4 Stocks

4.1 Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières, consommables et marchandises sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

4.2 Évolution

Stocks <i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières	53,9	50,2
En cours de production	33,3	31,7
Produits finis et marchandises	185,5	141,6
TOTAL VALEUR BRUTE	272,7	223,5
Dépréciations	-13,5	-15,8
TOTAL VALEUR NETTE	259,2	207,6

Les stocks présentent une augmentation en valeur brute de 49,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 en raison principalement de la croissance des stocks de réactifs BioFire pour 19 millions d'euros et des stocks liés à l'instrumentation et pièces détachées afférentes pour 13,7 millions d'euros.

NOTE 5 Clients et créances d'exploitation

5.1 Principes comptables

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

5.2 Évolution

Clients et comptes rattachés <i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	505,8	468,8
Dépréciations ^(a)	-23,2	-15,5
VALEUR NETTE	482,6	453,3

(a) Dont dépréciations des clients export pour 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, en raison du contexte économique et des risques rencontrés en particulier en Afrique et au Moyen-Orient.

La hausse des créances clients s'explique principalement par la hausse des créances intragroupe au 31 décembre 2023 de 24,8 millions d'euros.

Autres créances d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes	10,8 ^(a)	21,5
Charges constatées d'avance	15,5 ^(b)	12,3
Autres créances d'exploitation	19,3 ^(c)	21,2
TOTAL VALEUR BRUTE	45,5	55,0

(a) Dont 13,7 millions d'euros d'avance versée en 2020 et 2021 dans le cadre d'un contrat de licence signé en 2020, consommée à hauteur de 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette avance sera imputée sur les redevances futures des sept prochaines années, 6,3 millions d'euros sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2023.

(b) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des achats de services extérieurs. En 2022, elles comprenaient également l'excédent de couverture du régime des indemnités de fin de carrière pour 1,4 million d'euros (cf. note 9.3).

(c) Dont créance de TVA pour 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Échéances des créances clients et des autres créances <i>Valeur nette en millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Clients	482,6	453,3
• Créances à moins d'un an	482,6	453,3
Autres créances d'exploitation	45,5	55,0
• Créances à moins d'un an	38,6	40,2
• Créances à plus d'un an	6,9	14,8

NOTE 6 Disponibilités

6.1 Principes comptables

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Les mouvements de cash pooling sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de cash pool sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation est comptabilisée en contrepartie des charges et des produits financiers en tenant compte des couvertures de change liées à ces positions.

6.2 Évolution

Disponibilités <i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Placements de trésorerie	78,1	174,1
Cash pooling	219,9 ^(a)	123,3
Disponibilités et instruments financiers	152,2 ^(b)	234,4
TOTAL	450,2	531,8

(a) La variation du cash pooling est commentée en note 10.4.

(b) La variation des disponibilités est expliquée avec le tableau de variation de l'endettement net en note 10.1.

Les placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Libellé	Actions propres	Actions propres
Montant	14,0 M€	30,8 M€
Classification	Actions	Actions
Code Isin	FR0010096479	FR0010096479
Libellé	Sicav BNP PARIBAS SIGNATURE CLASSIC	Sicav BNP PARIBAS SIGNATURE CLASSIC
Montant net	13,5 M€	13,0 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085
Libellé	Sicav BNP PARIBAS SIGNATURE R	Sicav BNP PARIBAS SIGNATURE R
Montant	20,4 M€	80,3 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0013245651	FR0013245651
Libellé	Sicav AMUNDI EURO LIQUIDITY	Sicav AMUNDI EURO LIQUIDITY
Montant net	0,2 M€	0,0 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0010251660	FR0010251660
Libellé	Compte à terme	Compte à terme
Montant	30,0 M€	50,0 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin		

Parmi les placements à court terme figurent 155 418 actions achetées dans le cadre de la mise en place d'un programme de couverture destiné à garantir le coût des différents plans d'attribution gratuite d'actions.

NOTE 7 Écarts de conversion

7.1 Principes comptables

En application du règlement ANC 2015-05, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achats et de ventes).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée

dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Lorsque pour les opérations commerciales dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change, le montant de la dotation pour risque de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Cette estimation de pertes prend en compte, le cas échéant, le cours de couverture lié aux instruments dérivés associés à ces opérations.

Les écarts de change concernant les flux financiers sont comptabilisés en charges et produits financiers. Les écarts de conversion concernant le cash pooling sont reconnus en résultat ainsi que l'instrument de couverture de façon symétrique à l'élément couvert.

7.2 Écarts de conversion actifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Sur éléments d'exploitation	7,1	3,7
Sur dettes et créances financières	5,4	4,2
TOTAL	12,4	7,8

7.3 Écarts de conversion passifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Sur éléments d'exploitation	0,4	0,4
TOTAL	0,4	0,4

NOTE 8 Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions

8.1 Principes comptables

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les capitaux propres. La Société a choisi d'échelonner sur plusieurs exercices une subvention finançant une immobilisation amortissable. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

8.2 Évolution des capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 190 949 489 droits de votes dont 72 588 269 actions portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la Société détient :

- 51 569 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice 2023, elle a acheté 731 380 actions propres et en a cédé 733 282 ;
- 155 418 actions d'autocontrôle achetées dans le cadre d'un programme de couverture des différents plans d'attribution gratuite d'actions et plans d'actionnariat salarié. Au 31 décembre 2023, ces actions ne sont pas affectées précisément à un plan. Au cours de l'exercice 2023, la Société a acheté 200 000 actions et en a attribué 406 185.

Variation des capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & Report à Nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2022	12,0	74,0	1 116,9	74,4	1,6	1 279,0
Résultat de l'exercice			279,3			279,3
Distribution de dividendes			-100,2			-100,2
Mouvement des provisions réglementées				4,6		4,6
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	12,0	74,0	1 296,0	79,0	1,6	1 462,7

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans			
	2020	2021	2022	2023
Attributions initiales	126 103	175 315	272 218	287 538
Attributions annulées au titre des départs et des conditions de performance	19 383	19 128	27 146	40 567
Actions remises sur l'exercice 2023	106 720	0	0	0
Actions restant à remettre au 31/12/2023	0	156 187	245 072	246 971

Au cours des exercices 2020 à 2023, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions de présence et éventuellement de performance au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux. Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le résultat opérationnel, ou sur l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de deux ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à

l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de quatre ans.

En 2023, après prise en compte des refacturations des actions gratuites, une charge nette de 9,7 millions d'euros a été constatée en résultat d'exploitation, contre une charge nette de 9,3 millions d'euros l'année précédente.

Compte tenu des 155 418 actions détenues au 31 décembre 2023, la Société devra racheter 492 812 actions supplémentaires pour un montant de 49,6 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2023 pour servir les plans existants.

8.3 Évolution des provisions réglementées et subventions d'investissements

<i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Subventions d'investissement	Total
31 décembre 2022	68,9	5,5	1,6	76,0
Dotations	14,9	1,1	0,2	16,2
Reprises	-11,1	-0,3	-0,2	-11,6
31 DÉCEMBRE 2023	72,7	6,3	1,6	80,6

NOTE 9 Provisions pour risques et charges

9.1 Principes comptables

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

9.2 Évolution

Provisions <i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel ^(a)	Garanties données ^(b)	Autres provisions ^(c)	Total
31 décembre 2022	13,1	0,5	34,9	48,5
Dotations	8,6	0,6	40,2	49,3
Reprises avec objet		-0,5	-18,5	-19,1
Reprises sans objet			-2,1	-2,1
Dotations nettes	8,6	0,0	19,6	28,1
31 DÉCEMBRE 2023	21,7	0,6	54,3	76,6

(a) La provision pour « Autres avantages au personnel » comprend les indemnités de fin de carrière, les primes d'ancienneté et médailles du travail.

(b) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(c) Dont, au 31 décembre 2023 :

- provision pour attribution gratuite d'actions de 29,4 millions d'euros (dotation de 19,2 millions d'euros et reprise de 9,2 millions d'euros en 2023) ;
- provision pour pertes de change de 12,4 millions d'euros (dotation de 12,4 millions d'euros et reprise de 7,8 millions d'euros en 2023) ;
- provision pour risque financier des filiales bioMérieux Nigeria et bioMérieux Égypte pour respectivement 2 millions d'euros et 1,3 million d'euros (dotation de 2,6 millions d'euros en 2023) ;
- provision pour litiges commerciaux de 0,2 million d'euros (reprise de 1,7 million d'euros en 2023 sur l'exercice) ;
- et autres provisions pour risques et charges pour 8,9 millions d'euros (dotation de 5,9 millions d'euros et reprise de 1,9 million d'euros sur 2023).

9.3 Provisions pour retraite et avantages assimilés

9.3.1 Principes comptables

Le Groupe applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables et retient pour ses comptes statutaires les principes de l'IAS 19 révisée en juin 2011, à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

9.3.2 Évolution

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes :

	Indemnités de fin de carrière		Primes de médailles du travail	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Taux de croissance des salaires	3,00 %	2,70 %	3,00 %	2,70 %
Taux d'actualisation	3,20 %	3,90 %	3,10 %	3,85 %
Mobilité du personnel ^(a)	0 à 7 %	0 à 5 %	0 à 7 %	0 à 5 %
Duration moyenne	13,5	12,3	9,2	8,7

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non-cadre).

La valorisation actuarielle des engagements sociaux est la suivante :

	Indemnités de fin de carrière		Primes de médailles du travail	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actualisée des engagements	39,4	33,1	15,2	13,1
Juste valeur des actifs de couverture	33,0	34,5		
SITUATION NETTE	6,4	-1,4	15,2	13,1

Les engagements relatifs au régime d'indemnités de fin de carrière de la Société sont préfinancés *via* un contrat d'assurance. En 2023, le fonds de couverture a procédé au remboursement de 2 millions d'euros d'indemnités de fin de carrières. Le régime des indemnités de fin de carrières qui était en sur-couverture de 1,4 million au 31 décembre 2022 (excédent de couverture constaté en charges constatées d'avance, cf. note 5.2), constitue une dette de 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

NOTE 10 Endettement net

10.1 Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelles que soient leurs échéances, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations ;
- les flux liés aux investissements ;
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

L'endettement net correspond à la position financière de la Société vis-à-vis des tiers financeurs en dehors des dettes d'exploitation. Cet agrégat est déterminé par la somme des dettes obligataires et bancaires (court, moyen et long termes) et des comptes courants créditeurs, diminuée des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des comptes courants débiteurs.

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	279,3	87,0
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	125,2 ^(a)	27,8 ^(b)
Résultat sur opérations en capital	16,0	-0,3
Subventions d'investissement	-0,2	-0,2
Capacité d'autofinancement	420,3	114,3
Variation des stocks	-49,2 ^(c)	-23,1
Variation des créances clients	-38,8 ^(d)	21,0
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	11,3 ^(e)	36,0
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-76,7	33,9
Variation de la créance nette d'impôt	-10,3 ^(f)	-26,4
Variation des autres besoins en fonds de roulement hors exploitation		-0,1
Variation totale du besoin en fonds de roulement	-87,0	7,4
Flux liés à l'activité	333,4	121,6
Investissements	-82,4 ^(g)	-71,8
Produits de cessions d'immobilisations	6,8 ^(h)	2,4
Variation de la dette nette fournisseurs d'immobilisations	-1,4	3,3
Acquisitions titres de participations, sousc. augm. de capital net de réductions	-0,3	-159,5 ⁽ⁱ⁾
Variation nette des avances et prêts aux filiales	1,8	-2,5
Variation nette des autres immobilisations financières	-158,8 ^(j)	-10,3 ^(k)
Flux liés aux activités d'investissement	-234,2	-238,3
Distribution des dividendes	-100,2	-101,2
Opérations sur le capital		10,5 ^(l)
Subvention investissement	0,2	0,1
Fonds propres	-100,0	-90,6
Variation de l'endettement net (hors influence des fluctuations de change)	-0,9	-207,3
Analyse de la variation de l'endettement net		
Endettement net à l'ouverture	363,8	159,1
Incidence des fluctuations de change	2,0	-2,5
Incidence des dépréciations des équivalents de trésorerie	1,5	
Variation de l'endettement net :	0,9	207,3
• Endettement confirmé	-19,9	5,3
• Disponibilités et autres concours bancaires courants	20,8	201,9
ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE	368,3	368,8

(a) Dont amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 52,6 millions d'euros, dotations des risques sur titres pour 29,3 millions d'euros, dotations nettes de provisions pour risques et charges pour 25,6 millions d'euros, dépréciations des créances pour 15,4 millions d'euros, dotations nettes des provisions réglementées pour 4,6 millions d'euros et reprises nettes de dépréciations des stocks de -2,3 millions d'euros.

(b) Dont amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 52,8 millions d'euros, dépréciations des titres de participation pour 6,9 millions d'euros, dotations nettes des provisions réglementées pour 4 millions d'euros, reprises nettes de provisions pour risques et charges pour -34,4 millions d'euros.

(c) La variation des stocks est détaillée en note 4.2.

(d) Dont clients Groupe +26,8 millions d'euros, clients export +6,7 millions d'euros et clients domestiques +5,3 millions d'euros.

(e) Dont créances et dettes fiscales et sociales +11,5 millions d'euros, dettes nettes fournisseurs +2,9 millions d'euros, clients créditeurs +1,4 million d'euros, charges constatées d'avance -3,2 millions d'euros et autres créances et dettes d'exploitation -1,3 million d'euros.

(f) Dont provision crédit d'impôt recherche 2023 pour -16 millions d'euros, compensé par le remboursement du CIR 2018 +4,5 millions d'euros.

(g) Dont immobilisations corporelles -68,1 millions d'euros (cf. note 3.2) et incorporelles -14,3 millions d'euros (cf. note 3.1).

(h) Dont boni de liquidation des titres Quercus Scientific 3,7 millions d'euros.

(i) Dont augmentation de capital de bioMérieux Inc. liée à l'acquisition de Specific Diagnostics -127,4 millions d'euros, libération de l'augmentation de capital de bioMérieux Suzhou Biotech souscrite en 2021 -28,9 millions d'euros (dont -1,5 million d'euros correspondant à l'impact de change), prise de participation dans la société Aurobac Therapeutics SAS -2,5 millions d'euros et prise de participation chez bioMérieux Nigéria pour un montant libéré au 31 décembre 2022 de -0,7 million d'euros.

(j) Dont prise de participation dans la société Oxford Nanopore Technologies -158 millions d'euros, et versements effectués dans les fonds d'investissement -0,8 million d'euros. La Société a souscrit au fonds Supernova Innovation 3 pour 2 millions d'euros, dont 0,1 million d'euros ont été libérés au 31 décembre 2023.

(k) Dont rachat net d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité -3,1 millions d'euros, prise de participation dans les sociétés Weezion -2 millions d'euros, et EMSponsors -2 millions d'euros, versement des obligations convertibles Qvella -1,7 million d'euros, et versements effectués dans les fonds -1,4 million d'euros (FCPI Sino French innovation 2 -0,7 million d'euros, FCPI Pertinence invest 2 -0,6 million d'euros).

(l) Émission de 1 288 901 actions nouvelles dans le cadre de l'acquisition de Specific Diagnostics, avec une prime d'apport de +127,2 millions d'euros sans impact in fine sur l'endettement en raison de l'augmentation des titres de bioMérieux Inc. en contrepartie (cf. note (i) ci-dessus). Puis, réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues, soit -116,7 millions d'euros imputés sur la prime d'apport. Soit un impact de 10,5 millions d'euros sur le capital et la prime d'apport en 2022.

10.2 Financement de la dette

bioMérieux SA bénéficie au 31 décembre 2023 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 millions d'euros. Ce prêt syndiqué a remplacé le précédent en mars 2023 et bénéficie d'une maturité à mars 2028 (cinq ans). Suite à l'exercice d'une option d'extension en février 2024 sa maturité a été étendue à mars 2029. Le 12 février 2024 bioMérieux a amendé ce contrat de prêt syndiqué afin d'intégrer un mécanisme d'ajustement de marge suivant la réalisation de quatre indicateurs Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance.

Ce crédit syndiqué n'est pas tiré au 31 décembre 2023.

En 2020, bioMérieux a émis un emprunt obligataire de 200 millions d'euros en format Euro PP auprès d'un investisseur

européen de premier rang. Ce placement privé se décompose en deux souches : l'une de 145 millions d'euros à sept ans et l'autre de 55 millions d'euros à 10 ans, portant un coupon annuel global de 1,61 %.

Le crédit syndiqué et l'obligation Euro PP sont assujettis au respect du ratio unique « endettement net du Groupe bioMérieux/ résultat opérationnel courant avant amortissement et dotation des frais d'acquisition du Groupe bioMérieux » qui ne doit pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2023.

bioMérieux SA bénéficie également de titres de créances négociables à hauteur de 10 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.3 Évolution

Composition des dettes financières

En millions d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	201,6	201,6
Concours bancaires courants et instruments financiers	19,0	2,8
Cash pooling	582,9	656,5
Autres dettes financières	14,8 ^(a)	34,7
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	818,4	895,7

(a) Dont titres de créances négociables pour 10 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.4 Échéancier de la dette

Échéances des dettes financières

En millions d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
À plus de cinq ans	55,0	55,0
Entre un an et cinq ans	149,8 ^(a)	149,7
Total des dettes à plus d'un an	204,8	204,7
À moins d'un an	613,6 ^(b)	690,9
Total des dettes financières	818,4	895,7
Placements de trésorerie	-78,1	-174,1
Disponibilités et instruments financiers	-372,0 ^(c)	-357,7
ENDETTEMENT NET	368,3	363,8

(a) Dont emprunt obligataire de 145 millions d'euros, comme au 31 décembre 2022.

(b) Dont Cash pooling emprunteur pour 582,9 millions d'euros, contre 656,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 (parmi lequel une dette auprès de BioFire Diagnostics de 508,0 millions d'euros contre 586,4 millions d'euros au 31 décembre 2022).

(c) Dont Cash pooling prêteur pour 221,4 millions d'euros, contre 123,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 (parmi lequel une créance sur bioMérieux Inc. de 176,9 millions d'euros contre 76,7 millions d'euros au 31 décembre 2022).

NOTE 11 Fournisseurs et dettes d'exploitation

Composition des fournisseurs et autres dettes d'exploitation

En millions d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs	253,1	256,0
Dettes fiscales et sociales	199,5	187,4
Produits constatés d'avance	4,3 ^(a)	5,9
Autres dettes	13,8	12,6
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	217,7	205,9

(a) Dont contrats de location et maintenance pour 4 millions d'euros, et ventes de réactifs et d'instruments pour 0,3 million d'euros.

Échéances des fournisseurs et autres dettes d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs	253,1	256,0
• Dettes à moins d'un an	253,1	256,0
Autres dettes d'exploitation	217,7	205,9
• Dettes à moins d'un an	217,5	204,7
• Dettes à plus d'un an	0,2	1,2

NOTE 12 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer et produits à recevoir <i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières diverses	1,7	1,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43,7	66,9
Dettes fiscales et sociales	182,9	171,6
Autres dettes d'exploitation	11,4	9,7
Autres dettes hors exploitation	12,2	10,8
TOTAL CHARGES À PAYER	251,8	260,7
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	24,2 ^(a)	19,7

(a) Dont factures à établir clients pour 17,9 millions d'euros contre 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 et intérêts courus sur prêts accordés aux filiales pour 3 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

NOTE 13 Chiffre d'affaires

13.1 Principes comptables

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à l'expédition des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

13.2 Évolution

Ventilation du Chiffre d'Affaires <i>En millions d'euros</i>	France	Export	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Ventes de marchandises	13,3	152,8	166,1	149,2
Production vendue de biens	180,7	847,2	1 027,9	993,1
Production vendue de services	28,3	324,6	352,9	321,4
TOTAL	222,3	1 324,6	1 546,8	1 463,6

Chiffre d'Affaires par zones géographiques <i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
France & Dom Tom	225,4	219,4
Europe, Afrique, Moyen-Orient	710,8	631,5
Amérique du Sud	50,5	48,1
Amérique du Nord	131,5	164,7
Asie Pacifique	147,1	154,8
Autres activités annexes non ventilées	281,6	245,1
TOTAL	1 546,8	1 463,6

NOTE 14 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche et développement enregistrés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 151,2 millions d'euros, contre 143,9 millions d'euros l'exercice précédent.

NOTE 15 Charges et avantages du personnel

15.1 Évolution

Frais de personnel <i>En millions d'euros</i>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Salaires	256,3	239,7
Intéressement	26,8	28,5
Charges sociales et autres charges de personnel	124,7	115,3
TOTAL	407,9	383,5

En application de la formule légale, le bénéfice net imposable de l'exercice 2023 n'a pas permis de dégager une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés.

Par ailleurs, le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction salariés de la Société) au titre de l'exercice 2023 à raison de leurs fonctions, est constitué de jetons de présence pour 0,4 million d'euros, et de rémunérations fixes et variables pour 10,5 millions d'euros.

15.2 Effectifs

Répartition de l'effectif <i>En ETP</i>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Effectif moyen	4 048	3 913
• Cadres	2 284	2 171
• Techniciens et agents de maîtrise	1 235	1 209
• Employés et ouvriers	529	533
EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE	4 120	3 982

NOTE 16 Frais financiers nets

16.1 Principes comptables

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

16.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Charges financières nettes	-10,4 ^(a)	-6,1
Dépréciation des titres	-40,2 ^(b)	-6,1
Provisions pour risques et charges financiers	-2,6	-0,7
Dépréciation sur cash pool et prêt	-2,7	0,0
Revenus des titres	333,6 ^(c)	34,1
Écarts de change	5,0	6,3
TOTAL	282,7	27,4

(a) Dont une charge financière nette de 16 millions d'euros au titre des intérêts sur cash pool (contre 6,1 millions d'euros en 2022), un produit relatif aux intérêts créditeurs de 6 millions d'euros (contre 1,4 million d'euros en 2022).

(b) Dont dotations nettes de 31 millions d'euros sur les autres titres immobilisés en 2023 (contre 0,2 million d'euros en 2022) et 7,3 millions d'euros sur les titres de participation en 2023 (contre 5,9 millions d'euros en 2022).

(c) Dont distribution de dividendes de bioMérieux Inc. de 285,1 millions d'euros en 2023 (aucun versement en 2022). Les dividendes encaissés des filiales sont détaillés dans le tableau des filiales et participations en note 3.3.

16.3 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Exploitation	-2,7	-18,0
Financier	5,0	6,3
TOTAL	2,2	-11,8

NOTE 17 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
En millions d'euros				
Sorties et cessions d'immobilisations	23,0	22,8	0,2	0,3
Provisions réglementées	11,4	16,0	-4,6	-4,0
Autres produits et charges exceptionnels	12,1	13,5	-1,4	3,8
TOTAL	46,5	52,3	-5,8	0,1

En 2023, les autres produits exceptionnels tiennent compte de la reprise de provision pour attribution gratuite d'actions pour 8,3 millions d'euros, et les autres charges exceptionnelles du mali de sortie des actions propres pour 9,3 millions d'euros.

Les autres produits exceptionnels inclus également le produit sur cession d'actions propres dégagé sur le plan d'actionnariat salarié MySHARE pour 2,9 millions d'euros.

NOTE 18 Impôt sur les sociétés

18.1 Évolution

L'impôt sur les sociétés est un produit net de 15,1 millions d'euros en 2023 contre un produit net de 19 millions d'euros l'année précédente.

Au titre de l'exercice 2023, la Société a comptabilisé différents crédits d'impôt pour un montant total de 16 millions d'euros,

dont un crédit d'impôt recherche estimé à 16 millions d'euros pour l'année 2023 et un ajustement sur le crédit d'impôt recherche 2019 de -1,4 million d'euros. Ces différents crédits d'impôt constituent au 31 décembre 2023 l'essentiel des créances hors exploitation.

18.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>En millions d'Euros</i>	Avant impôt	Impôt	31/12/2023 Après impôt	31/12/2022
Résultat courant	270,1	15,3	285,4	89,0
Résultat exceptionnel	-5,8	0,4	-5,4	0,1
Participation des salariés		0,5	0,5	-1,5
Ajustements sur années antérieures		-1,2	-1,2	-0,6
RÉSULTAT COMPTABLE	264,3	15,1	279,3	87,0

18.3 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de l'exercice	279,3	87,0
Impôt sur les bénéfices	15,1	19,0
Résultat avant impôt	264,3	67,9
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	-4,6	-4,0
Total des évaluations fiscales dérogatoires	-4,6	-4,0
Résultat avant impôt hors incidence des évaluations dérogatoires	268,9	71,9
Impôt sur les bénéfices	15,1	19,0
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires	1,2	1,0
Impôt total	13,9	18,0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	282,7	89,9

18.4 Évolution de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023 Taux 25,83 %	31/12/2022 Taux 25,83 %
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	20,4	19,2
Amortissement des œuvres d'art	0,3	0,3
Total impôts différés à payer	20,7	19,6
Provisions et charges non déductibles	-10,1	-8,6
Écarts de conversion passif	-0,1	-0,1
Total impôts payés d'avance	-10,2	-8,7
Crédits d'impôts reportables ^(a)	-8,7	-14,8
TOTAL CHARGE (+)/PRODUIT (-) FUTUR D'IMPÔTS	1,8	-3,9

(a) En application des dispositions prévues par le code général des impôts, le montant des dons effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général éligibles au crédit d'impôt mécénat en 2020 a été plafonné à 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'année. Les dépenses excédant ce plafond sont reportées partiellement sur les cinq années suivantes et ouvrent droit au crédit d'impôt après imputation des dépenses de mécénat de l'année dans la limite du plafond fiscal. Au 31 décembre 2023, les crédits d'impôts reportables sont augmentés des réductions d'impôt mécénat 2022 et 2023 non imputées et reportables sur l'impôt des cinq années suivantes.

NOTE 19 Instruments de couverture

19.1 Principes comptables

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

19.2 Risque de change

Au vu de la forte activité de bioMérieux SA exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, son résultat et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2023).

Les instruments de couverture utilisés sont adossés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, adossés à partir des cours au 31 décembre 2023, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- ventes à terme s'élevant à 82,9 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales ;
- ventes à terme s'élevant à 105,8 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières ;
- achats à terme s'élevant à 402,3 millions d'euros destinés à la couverture de dettes financières.

Des opérations de couverture de change, initialement affectés à des créances ou des dettes, ont fait l'objet d'une déqualification au 31 décembre 2023. Le montant net de ces couvertures s'élève à 19,4 millions d'euros.

Par ailleurs, des opérations de couverture de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2024. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 301,3 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2023 de l'ensemble des couvertures budgétaires représente une perte latente de 0,3 million d'euros.

Au 31 décembre 2023, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

La valeur de marché au 31 décembre 2023 des couvertures financières représente une perte latente de 2,5 millions d'euros.

À titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

En millions d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	988,9	64 %	916,6	63 %
Autres				
Dollar US	138,8	9 %	152,1	10 %
Dollar Singapour	140,7	9 %	142,5	10 %
Livre anglaise	71,1	5 %	57,6	4 %
Couronne tchèque	44,1	3 %	33,1	2 %
Franc suisse	35,3	2 %	29,1	2 %
Couronne suédoise	24,9	2 %	24,7	2 %
Rouble russe	7,7	0 %	17,0	1 %
Livre turque	21,3	1 %	15,8	1 %
Rand sud-africain	14,4	1 %	13,0	1 %
Peso mexicain	14,0	1 %	10,7	1 %
Autres devises	45,5	3 %	51,5	4 %
TOTAL	1 546,8	100 %	1 463,6	100 %

19.3 Risque de taux

19.3.1 Exposition au risque de taux

Une obligation à taux fixe Euro PP a été mise en place en juin 2020. Cette obligation est composée d'une souche de 145 millions d'euros à sept ans qui porte un coupon annuel de 1,50 % et l'autre de 55 millions d'euros à 10 ans qui porte un coupon annuel de 1,902 %.

Le crédit-bail immobilier d'un montant de 45 millions d'euros mis en place en 2015 pour le financement du Campus de l'Étoile est indexé à taux variable. Au 31 décembre 2023, aucune couverture n'est adossée à ce financement.

19.3.2 Instruments de couverture

Au 31 décembre 2023, bioMérieux SA n'a pas de couverture de taux d'intérêts.

NOTE 20 Engagements hors bilan

20.1 Engagements financiers

20.1.1 Engagements donnés

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Avals, cautions et garanties	158,0 ^(a)	137,8
Crédit-bail et loyers	22,8	25,3
TOTAL	180,8	163,1

(a) Dont entreprises liées pour 157,1 millions d'euros.

En 2018, bioMérieux SA s'est portée garante d'un prêt souscrit par bioMérieux Shanghai, dans le cadre du financement de l'acquisition de la majorité des actions composant le capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd. Cet engagement s'élève à 76,4 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 61,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La Société est également engagée dans diverses actions de mécénat pour un montant total de 1,4 million d'euros et pour un montant de 2 millions d'euros auprès de la Fondation Mérieux.

Crédit-bail En millions d'euros	Valeur	Redevances		Dotation aux amortissements	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	2,3	0,2	1,4		
Construction	42,1	3,7	26,6	2,4	17,8
TOTAL	44,4	3,9	28,0	2,4	17,8

Crédit-bail En millions d'euros	Redevances restant à payer			Total	Valeur résiduelle
	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Terrains	0,2	0,7		0,9	
Construction	3,7	13,7		17,4	
TOTAL	3,9	14,4		18,3	

20.1.2 Engagements reçus

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banque	600,0	500,0
TOTAL	600,0	500,0

20.2 Engagements en recherche et développement

Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 1,3 million d'euros au 31 décembre 2023.

20.3 Engagements liés aux autres titres

bioMérieux SA s'est engagée auprès de la société Amorçage Technologique Investissement (ATI) à répondre à de nouveaux appels de fonds à concurrence d'un montant de 0,1 million d'euros.

NOTE 21 Parties liées

21.1 Entreprises liées : postes du bilan

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 003,1	1 025,9
Créances d'exploitation	361,0	342,5
TOTAL CRÉANCES	361,0	342,5
TOTAL DISPONIBILITÉS ^(a)	219,9	123,3
Dettes d'exploitation	164,2	162,2
Dettes hors exploitation	0,1	
Dettes financières ^(b)	582,9	656,5
TOTAL DETTES	747,2	818,8

(a) Avances faites aux filiales au titre de la trésorerie centralisée.

(b) Avances reçues des filiales au titre de la trésorerie centralisée.

21.2 Entreprises liées : charges et produits financiers

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciations nettes des reprises des titres de participation	-2,3	-5,9
Revenus des titres de participation	332,6 ^(a)	34,1
Autres produits et charges financiers	-14,0 ^(b)	-9,3
TOTAL	316,4	18,9

(a) Dont distribution de dividendes de bioMérieux Inc. pour 285,1 millions d'euros (cf. note 16.2).

(b) Les autres produits et charges financiers tiennent compte :

- des intérêts nets versés sur les prêts et cash pool pour -16 millions d'euros ;
- des dotations nettes des pertes latentes sur les prêts intragroupes pour -1,2 million d'euros ;
- des dotations nettes aux provisions pour risques financiers sur titres et autres dépréciations de créances financières sur filiales pour -5,2 millions d'euros ;
- des pertes de change, nettes de couvertures, réalisées sur le cash pooling et autres opérations financières intragroupe pour +8,5 millions d'euros.

21.3 Transactions entre parties liées

L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2023, a assuré des prestations de services et de recherche à bioMérieux SA, s'élevant à 13,2 millions d'euros sur l'exercice, refacturées à bioMérieux Inc. pour 4,3 millions d'euros et BioFire pour 5,2 millions d'euros. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,4 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Les sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corporation, détenues majoritairement par l'Institut Mérieux ont été refacturées à hauteur de 3,8 millions d'euros, principalement au titre de prestations de services et de ventes de réactifs. À l'inverse, les sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corporation ont refacturé à bioMérieux SA 0,2 million d'euros au titre d'achat de matières premières, prestations de services et honoraires.

La société Théra Conseil, devenue Ekno depuis mars 2023, détenue à 35 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 2,4 millions d'euros au titre de 2023.

bioMérieux SA a versé 5,8 millions d'euros à Mérieux Université, détenue à 40 % par bioMérieux SA, 40 % par l'Institut Mérieux

et à 20 % Mérieux NutriSciences Corporation, au titre d'honoraires de formation et lui a refacturé 2,7 millions d'euros de prestations.

bioMérieux SA a versé, au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2,4 millions d'euros à la Fondation Mérieux. La société a également mis à disposition du personnel au titre de mécénat de compétence pour 0,7 million d'euros. En parallèle, bioMérieux SA a refacturé des prestations de service à la fondation Mérieux pour 0,1 million d'euros, qui a pour sa part refacturé 0,1 million d'euros d'études et recherches.

bioMérieux SA a refacturé Mérieux Equity Partners à hauteur de 0,4 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

bioMérieux SA a refacturé aux sociétés du groupe ABL, détenues à près de 100 % indirectement par l'Institut Mérieux des instruments et réactifs pour 0,1 million d'euros. Par ailleurs, un acompte sur commande de 1,3 million de dollars a été versé sur 2023, il est totalement déprécié au 31 décembre 2023.

Les sociétés du groupe Pierre Fabre ont été facturées pour un montant de 0,4 million d'euros au titre de ventes d'instruments et de réactifs.

La société Bioaster a facturé 0,1 million d'euros de frais de recherches à bioMérieux SA.

bioMérieux SA a refacturé des redevances pour frais de maintenance des brevets à Geneuro pour 0,1 million d'euros.

La société Saint Gobain a facturé à bioMérieux SA 0,1 million d'euros de matières premières et fournitures.

La société Solvay a remboursé bioMérieux SA 0,1 million d'euros de matières premières et fournitures.

La société Banyan a remboursé 0,1 million d'euros de matières premières à bioMérieux SA.

bioMérieux SA a refacturé des intérêts sur cash pool à la société GNEH pour 0,1 million d'euros.

Enfin, la société Biofortis a facturé 0,1 million d'euros de prestations et honoraires à bioMérieux SA qui a pour sa part refacturé 0,2 million d'euros de réactifs.

6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières

6.2.3.1 Chiffre d'affaires et situation financière

Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1 546,8 millions d'euros contre 1 463,6 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 5,7 %.

L'évolution du chiffre d'affaires s'explique par la croissance des ventes aux filiales de 33 millions d'euros (soit 4,1 %, en raison principalement des gammes BioFire), des ventes à l'export de 10 millions d'euros (soit 5,3 %), et des ventes domestiques de 6 millions d'euros (soit 2,7 %). Les refacturations de services aux filiales augmentent de 40 millions d'euros, en raison principalement des management services et des prestations informatiques.

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 90,6 millions d'euros, soit 5,9 % du chiffre d'affaires. Il affiche une baisse de 9,8 millions d'euros, soit 9,7 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance des frais de personnel de 24,4 millions d'euros, supérieure à la croissance de la valeur ajoutée générée par les ventes de 12,6 millions d'euros.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, diminue de 55,1 millions d'euros passant de 42,5 millions d'euros en 2022 à une perte de 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La variation du résultat d'exploitation s'explique par la baisse de l'excédent brut d'exploitation de 9,8 millions d'euros, combiné à la hausse des amortissements et provisions de 54,4 millions d'euros, en raison principalement de la provision pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail générant un produit en 2022 de 18,8 millions d'euros suite à la croissance du taux d'actualisation.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 282,7 millions d'euros en 2023, contre 27,3 millions d'euros l'année précédente.

Cette variation s'explique principalement par la hausse des produits des participations de 299,5 millions d'euros, dont 285,1 millions d'euros provenant de bioMérieux Inc.

Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 270,1 millions d'euros, contre 69,8 millions d'euros l'année précédente.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 dégage une perte de 5,8 millions d'euros, il était nul au 31 décembre 2022.

Participation des salariés

Une participation aux bénéfices à verser aux salariés avait été constatée pour 2 millions d'euros au 31 décembre 2022 au titre de l'année 2019 suite à une déclaration rectificative du bénéfice fiscal 2019.

Aucune participation n'a été dérogée au titre de l'exercice 2023.

Impôt et crédit d'impôt

L'impôt sur les bénéfices s'élève à un produit net de 15,1 millions d'euros, contre 19 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au titre de l'exercice 2023, la Société a comptabilisé différents crédits d'impôt pour un montant total de 16 millions d'euros (principalement crédit d'impôt recherche). La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 0,9 million d'euros, contre 2 millions au 31 décembre 2022.

Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 279,3 millions d'euros contre 87 millions d'euros l'exercice précédent, soit une croissance de 192,3 millions d'euros. Il représente 18,1 % du chiffre d'affaires contre 5,9 % au 31 décembre 2022.

Investissements

Les investissements en actifs incorporels s'élèvent à 14,3 millions d'euros concernant principalement les frais d'acquisition de logiciels et de développements de solutions informatiques.

Les investissements corporels, s'élevant à 68,1 millions d'euros, ont porté principalement sur les placements d'instruments chez les clients ou pour une utilisation interne à hauteur de 12,5 millions d'euros, aux investissements liés au transfert de l'activité Tubes & Flacons de Craponne à Combourg pour 6,3 millions d'euros, aux constructions en cours à La Balme d'un bâtiment industriel pour l'injection plastique pour 4,6 millions

d'euros et d'un bâtiment de recherche et développement pour 4,5 millions d'euros. La Société a également acquis un terrain à Grenoble adjacent au site actuel pour 2,8 millions d'euros,

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) augmentent de 137 millions d'euros en valeur brute, en raison principalement de l'acquisition des titres de la société Oxford Nanopore Technologies pour 158 millions d'euros, et la participation au fonds d'investissement Supernova Innovation 3 pour 2 millions d'euros. Par ailleurs, la filiale Quercus Scientific NV a été liquidée, les titres représentaient une valeur de 19,9 millions d'euros.

6.2.3.2 Affectation du résultat et dépenses non déductibles

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit la somme de 279 345 021,89 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 129 458 785,91 euros, qui constituent le bénéfice distribuable s'élevant à 408 803 807,80 euros, de la manière suivante :

- une somme de 10 000 000 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 885 000 000,28 euros à 895 000 000,28 euros ;
- une somme de 0 euro sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui restera à 1 020 052,58 euros ;
- une somme de 100 607 037,00 euros est distribuée à titre de dividendes, soit 0,85 euro pour chacune des 118 361 220 actions composant le capital social ; le dividende sera mis en paiement le 11 juin 2024 ;
- le solde soit 298 196 770,80 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « Report à nouveau ».

En l'état actuel de la législation fiscale française, les dividendes distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont taxés en deux temps :

- lors de leur paiement, ils sont soumis, sur leur montant brut, à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu (article 117 *quater* du Code général des impôts), et à des prélèvements sociaux de 17,2 %. Les contribuables modestes peuvent demander à être dispensés du PFNL ;

l'année suivante, ils sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % (prélèvement forfaitaire unique),
- ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, un abattement de 40 % (article 158, 3 2° du Code général des impôts) est applicable.

Le PFNL de 12,8 %, prélevé l'année du paiement, est imputable sur cet impôt sur le revenu. L'excédent est, le cas échéant, restituable.

Les sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois précédents exercices, sont décrites au § 7.6.

Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts d'un montant de 753 790 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA. L'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 188 447,5 euros.

6.2.3.3 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (Article R. 225-102 du Code de commerce)

	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (<i>en euros</i>)	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	118 361 220	118 361 220	118 361 220	118 361 220	118 361 220
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (<i>en euros</i>)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 546 836 131	1 463 637 568	1 456 769 994	1 301 088 081	1 258 157 229
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	389 497 738	97 769 544	290 693 609	112 241 543	164 775 272
Impôts sur les bénéfices ^(a)	-15 053 148	-19 034 981	13 129 696	-18 444 155	1 139 111
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	2 013 060	2 031 081	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	279 345 022	86 966 342	205 625 092	23 812 951	119 592 999
Résultat distribué ^(b)	100 607 037	100 607 037	100 607 037	73 383 956	22 488 632
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
III. RÉSULTATS PAR ACTION (<i>en euros par action</i>)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	3,42	0,97	2,33	1,10	1,38
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,36	0,73	1,73	0,20	1,01
Dividende attribué à chaque action	0,85	0,85	0,85	0,62	0,19
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice ^(c)	4 048	3 913	3 798	3 697	3 674
Montant de la masse salariale de l'exercice (<i>en euros</i>)	283 171 106	268 158 102	245 899 960	228 271 773	215 921 602
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) (<i>en euros</i>)	124 700 151	115 313 012	111 759 753	99 680 527	93 736 765

(a) Les montants négatifs correspondent à des produits d'impôt

(b) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

(c) Hors stagiaires et VIE, données corrigées par rapport à celles précédemment publiées par souci d'homogénéisation du dénombrement des effectifs.

6.2.3.4 Information sur les délais de paiement

Dettes fournisseurs au 31 décembre 2023 par dates d'échéance

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, les factures reçues non réglées au 31 décembre 2023 dont le terme est échu, se décomposent comme suit :

FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE)

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	69	25	34	11	66	136
Montant total des factures concernées (TTC)	508 899	78 895	323 515	59 140	409 715	871 264
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,08 %	0,01 %	0,05 %	0,01 %	0,07 %	0,14 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues			52			
Montant total des factures exclues (TTC)			2 825 971			
(C) DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : de 0 à 45 jours fin de mois, selon le contrat					

FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE ET GROUPE)

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	69	39	39	11	83	172
Montant total des factures concernées (TTC)	508 899	829 916	1 295 273	59 140	3 026 531	5 210 860
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,04 %	0,08 %	0,12 %	0,00 %	0,28 %	0,48 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues			53			
Montant total des factures exclues (TTC)			2 836 987			
(C) DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : de 0 à 60 jours fin de mois, selon le contrat pour les fournisseurs					

Créances clients au 31 décembre 2023 par dates d'échéance

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, les factures émises non réglées au 31 décembre 2023 dont le terme est échu se décomposent comme suit :

FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE)

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	2 799	2 467	1 386	607	2 806	7 266
Montant total des factures concernées (TTC)	7 063 742	6 712 005	2 474 241	891 047	2 293 927	12 371 220
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	1,51 %	1,43 %	0,53 %	0,19 %	0,49 %	2,64 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues			4 248			
Montant total des factures exclues (TTC)			20 248 075			
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	France : entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets			

FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE ET GROUPE)

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	2 799	2 801	1 556	679	3 199	8 235
Montant total des factures concernées (TTC)	7 063 742	11 597 782	4 160 371	2 019 053	12 823 885	30 601 092
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,44 %	0,73 %	0,26 %	0,13 %	0,80 %	1,92 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues			4 748			
Montant total des factures exclues (TTC)			37 338 969			
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	France : entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets			

6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de M€ 874,3 au 31 décembre 2023 et représentent 30,6 % du total bilan.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Comme indiqué dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit :

- en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté pouvant éventuellement être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques) ;
- ou compte tenu de la spécificité de certaines participations, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou en se basant sur des données financières observables de marché.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées (flux de trésorerie, taux d'actualisation, etc.).

Dans ce contexte et du fait de l'incertitude inhérente à certains éléments, telle que la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la méthode d'évaluation retenue et les éléments chiffrés sur lesquels elle repose.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, le cas échéant corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets utilisés avec les comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à étudier si les ajustements opérés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction dans le cadre du processus budgétaire ;
- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- procéder à une évaluation du taux retenu pour l'actualisation des flux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GRANT THORNTON était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 19 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Jean Morier

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria